



République Démocratique du Congo
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
INSTITUT SUPÉRIEUR DES DOUANES, ACCISES ET LOGISTIQUE
I.S.D.A.L.



(Agréé sous ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 618/MINESU/CAB.MIN/MNB/MM/2023 DU 17/11/2023)

Année Académique 2025–2026, **RÉINSCRIPTION** en 2^{ème} Master LMD

Mention : Comptabilité, Contrôle et Audit

(I) NIVEAUX D'ADMISSION.			
L'UN DES NIVEAUX CI-APRÈS SELON LE CAS :			
1.	1^{ère} Master d'ISDAL validée en Comptabilité, Contrôle et Audit.		
2.	2^{ème} Master d'ISDAL non validée en Comptabilité, Contrôle et Audit.		
(II) MODES D'ORGANISATION DE LA FORMATION.			
Les cours sont dispensés en PRÉSENTIEL et en vacation soir de 16H00' à 21H00'.			
(III) DOCUMENTS POUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE RÉINSCRIPTION.			
N.B.: PAS DE RÉINSCRIPTION SANS UN DOSSIER AU COMPLET			
#	Document		Observations
L'UN DES DOCUMENTS CI-APRÈS SELON LE CAS :			
1.	Attestation de réussite de la 1^{ère} Master d'ISDAL validée ,		Original + 1 copie
2.	Relevé des cotes de la 1^{ère} Master d'ISDAL validée ,		Original + 1 copie
3.	Relevé des cotes de la 2^{ème} Master d'ISDAL non validée .		Original + 1 copie
(IV) FRAIS À PAYER (390,00\$) ET MODALITÉS DE PAIEMENT.			
N.B. : PAS DE RÉINSCRIPTION SANS PAIEMENT PRÉALABLE DE TOUS LES FRAIS DU SOUS-POINT (a)			
(a) PAIEMENTS À EFFECTUER POUR CONFIRMER LA RÉINSCRIPTION (140,00\$)			
#	Nature des frais	Montant	Modalité de paiement
1.	Frais de réinscription	30,00\$	Cash à la réinscription
2.	Frais de carte d'étudiant	10,00\$	Cash à la réinscription
3.	Frais de formation, 1ère tranche	100,00\$	Cash à la réinscription
(b) PAIEMENTS À EFFECTUER EN COURS DE SCOLARITÉ (250,00\$)			
#	Nature des frais	Montant	Modalité de paiement
1.	Frais de formation, 2ème tranche	80,00\$	Au plus tard le 31/01/2026
2.	Frais de formation, 3ème tranche	80,00\$	Au plus tard le 31/03/2026
3.	Frais de formation, 4ème tranche	50,00\$	Au plus tard le 31/05/2026
4.	Frais de formation, 5ème tranche	40,00\$	Au plus tard le 30/06/2026
(V) MOYENS DE PAIEMENT AUTORISÉS.			
N.B. : AUCUN PAIEMENT N'EST PRIS EN COMPTE S'IL N'A ÉTÉ, TOUTES RÈGLES OBSERVÉES, EFFECTUÉ VIA LES MOYENS DE PAIEMENT REPRIS CI-APRÈS			
1.	Dépôt/Virement bancaire sur le compte USD EquityBCDC N° 00011-05018- 82000025054-81 libellé au nom de <i>Institut Supérieur des Douanes, Accises et Logistiques</i>		
(VI) ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION.			

Étape N° 1 : Déposez vos relevés des cotes de l'année académique précédente auprès du Secrétariat Général Administratif et Financier, attendez de recevoir votre reçu de dépôt de demande de réinscription d'abord, votre avis favorable pour le paiement ensuite (tous les deux via votre numéro WhatsApp), puis payez la première tranche des frais ;

Étape N° 2 : Après le paiement, envoyez les captures de vos preuves de paiement au numéro WhatsApp +243 974 550 676 avec en légende un message précisant votre nom complet, votre promotion ainsi que l'objet du paiement ;

Étape N° 3 : Attendez de recevoir votre attestation de réinscription définitive et vos quittances de paiement (à raison d'une par nature des frais payés).

